



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception : 20/11/2012 Dossier complet le : 03/12/2012 N° d'enregistrement : F01112P0098

#### 1. Intitulé du projet

Meudon Gaupillat : réalisation d'une opération mixte de logements, bureaux, commerces et équipements publics sur le territoire de Meudon (92), en cotitularité avec l'aménageur SEMADS

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Bouygues Immobilier

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Guillaume Capitant, directeur d'agence Bouygues Immobilier

RCS / SIRET | 5 | 16 | 12 | | 0 | 9 | 1 | | 5 | 4 | 6 | | 0 | 1 | 0 | 10 | 9 | Forme juridique Société Anonyme

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Construction d'un ensemble immobilier de 15 646 m <sup>2</sup> de Surface de Plancher sur le territoire de Meudon, à l'angle de la ruelle aux Boeufs et de la route de Vaugirard

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

##### 4.1 Nature du projet

Opération mixte de construction de logements, bureaux, commerces et équipements publics pour 15 646 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) détaillés comme suit :

- Bureaux (2 bâtiments) : 4 900 m<sup>2</sup> SDP
- Logements (2 bâtiments) : 7 661 m<sup>2</sup> SDP, pour 119 logements du T1 au T5
- Commerces en rez-de-chaussée : 550 m<sup>2</sup> SDP
- Equipements publics : 2 535 m<sup>2</sup> SDP
- 298 place de parking en infrastructure des logements et des équipements publics, à destination du public (60 places), des logements et bureaux.

L'ensemble fera l'objet d'un permis de construire valant division.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'intègre dans le cadre de l'opération d'aménagement - requalification du quartier situé entre la route de Vaugirard, la rue de Vaugirard, la route des Gardes et la ruelle aux Bœufs à Meudon-sur-Seine. L'objectif de cette opération est de requalifier cette partie du quartier au moyen d'une recomposition urbaine, avec pour ce faire :

- la réalisation, dans le périmètre concerné, d'équipements publics, d'infrastructures, de sentes piétonnes ;
- la réalisation d'un programme privé de logements (dont une part de logements sociaux), de commerces et d'autres activités économiques et d'espaces libres.

D'une manière générale, l'objectif global de cette opération est de valoriser l'image paysagère et urbaine du site, et d'apporter aux habitants du quartier et à ses usagers une qualité urbaine et de vie.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le démarrage des travaux est prévu au 1er trimestre 2014, avec une livraison attendue des logements au 1er trimestre 2016 et la livraison des bureaux et des commerces au 4eme trimestre 2015.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans leur phase d'exploitation, les bâtiments résidentiels et tertiaires vont fonctionner de manière indépendante. Le projet comporte 2 immeubles de bureaux et 2 immeubles de logements (119 logements du T1 au T5). Le stationnement est intégré à l'opération en infrastructure.

Les 2 bâtiments de logements seront conformes à la RT2005 - option BBC.

Les bureaux (4900 m<sup>2</sup> SDP) correspondent à 2 immeubles de bureaux, immeubles HQE respectant la réglementation thermique 2012 et visant un positionnement environnemental ambitieux.

Les parkings se situent sur 3 niveaux et sont communs à l'ensemble du programme: 298 places, dont 60 places publiques.

Les équipements publics comprendront des équipements culturels, socio-éducatifs et sportifs.

Les espaces verts intègrent un jardin public en terrasse de l'équipement public. Un mail piétonnier entre les 2 immeubles de bureaux et les logements desservira les commerces et l'entrée du parking.

Les commerces (550 m<sup>2</sup> SDP) correspondent à des locaux commerciaux au rez-de-chaussée de chacun des deux immeubles de bureaux.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de construction de l'ensemble immobilier est soumis à permis de construire valant division, en cotitularité avec l'aménageur SEMADS qui réalise les aménagements extérieurs.

L'aménagement global du quartier de Meudon-sur-Seine dans lequel s'insère le projet a fait l'objet d'une étude d'impact en 2009, à la demande de la Ville de Meudon. Celle-ci portait sur la requalification du quartier de Meudon-sur-Seine sur la partie située entre la route de Vaugirard, la rue de Vaugirard, la route des Gardes et la ruelle aux Boeufs.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'examen préalable à la réalisation ou non d'une étude d'impact (article R122-3 du Code de l'Environnement).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain d'assiette de l'opération	7 558 m <sup>2</sup>
Surface de plancher totale	15 646 m <sup>2</sup>
Nombre d'étages maximum	R + 6
Nombre de bâtiments	5 bâtiments
Nombre de places de stationnement	298 places
Nombre de niveaux de sous-sol	3 niveaux

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2° 14' 15" E Lat. 48° 49' 12" N

Le projet se situe à l'angle de la route de Vaugirard et de la ruelle aux Boeufs, dans le quartier de Meudon-sur-Seine, sur le territoire de Meudon (92 190) dans le département des Hauts-de-Seine.

Le projet se situe sur les parcelles: AI44, AI45 et AI46.

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long.    °    '    " Lat.    °    '    "

Point d'arrivée : Long.    °    '    " Lat.    °    '    "

Communes traversées :

[Empty box for listing crossed communes]

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? [Empty box]

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[Empty box for describing the program projects]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet est en partie localisé sur le site de l'ancienne usine Gaupillat qui a été démolie en 2011. Le site fera l'objet d'une dépollution avant le démarrage des travaux.

Le site comporte également un immeuble de 9 étages qui sera démolie par le vendeur, préalablement au démarrage des travaux.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le SDRIF approuvé le 26 avril 1994.  
Le SCOT des Coteaux et du Val-de-Seine approuvé le 26 novembre 2009.  
Le PLU de Meudon approuvé le 13 avril 2010.  
Les terrains concernés par le projet sont situés en zone UPM - secteur à plan masse UPM7. Il s'agit d'un secteur de la commune justifiant un traitement spécifique de requalification afin d'assurer une cohésion d'ensemble, rendant ainsi obligatoire le recours à un plan masse coté à trois dimensions dans lequel sont définies des règles spéciales (cf. R123-12 du code de l'Urbanisme), notamment l'affectation des sols, les règles d'implantation et de gabarit ainsi que des prescriptions architecturales et paysagères.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE routier de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine en cours d'approbation. PPBE en cours d'élaboration par la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'Inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine approuvé le 9 janvier 2004. PPRn Mouvements de terrain prescrit le 15 avril 2003. Périmètre de zones de risques liés aux anciennes carrières ayant valeur de Plan de Prévention du Risque carrière (en application de l'article R111-3 du code de l'Urbanisme aujourd'hui abrogé). Ce PPR carrière sera abrogé dès l'approbation du nouveau PPR Mouvements de Terrain.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suite à la démolition de l'ancienne usine, le site fera l'objet d'une dépollution, avant le démarrage des travaux. A l'issue des travaux de dépollution, les terrains seront compatibles à l'usage auquel ils sont destinés. Un diagnostic du site et un plan de gestion ont été réalisés par BURGEAP qui assurera le suivi des travaux de dépollution.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE de l'Albien
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre de protection d'un monument historique classé: la maison de plaisance de J.J. Huvé, sise 13, route de Vaugirard, classée à l'inventaire des monuments historiques le 12 mars 1945.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de mixité fonctionnelle n'engendrera pas de prélèvements d'eau directement dans la nappe ou les sous-sols et sera raccordé au réseau de distribution de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il y aura un drainage périphérique des eaux collinaires sur la hauteur des sous-sols. Durant la phase chantier, un pompage des eaux en fond de fouille sera réalisé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements à réaliser pour les niveaux d'infrastructures (1 à 3) vont générer des extractions et mise en décharge de matériaux. Il sera apporté le plus grand soin à la qualification des terres et à leur traitement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone urbanisée, dans un secteur ne présentant aucune sensibilité écologique particulière. Un jardin public sera intégré à notre projet.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est un ancien site industriel.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de compatibilité par GRTgaz est en cours; elle prévoit le renforcement de la canalisation de gaz, située au niveau de la route de Vaugirard, sur 120 mL du fait de la présence d'un ERP au sein du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Nord du site est située en zone B du PPRi de la Seine dans les Hauts-de-Seine. Le projet d'aménagement prend en compte les règles du PPRi (pas de parking en sous-sol sur la partie Nord du site, le long de la route de Vaugirard). Le projet est situé en zone de sismicité 1 (très faible). Il est également situé en zones d'aléa faible à "a priori nul" au retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Une élévation des niveaux sonores en phase chantier est attendue, comme pour tous travaux. Les émergences de bruit respecteront le cadre de la réglementation afin de ne pas nuire à l'environnement du projet. En phase de "fonctionnement" du projet, les niveaux sonores attendus, en fonction des activités et de la destination du projet, ne sont pas de nature à engendrer un risque pour la santé humaine par le biais d'une augmentation excessive des niveaux sonores, pour les riverains du site. Le terrain d'assiette du projet est situé en bordure de la RD 7 - route de Vaugirard - classée en catégorie 3 suivant l'arrêté préfectoral n°2000/303 du 01 décembre 2000 portant classement des infrastructures de transports terrestres et prescrivant l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit. Les bâtiments seront isolés en conséquence.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des vibrations sont attendues en phase chantier, comme pour tous travaux; la réglementation sera respectée.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase de fonctionnement, les bâtiments ne prévoient que l'éclairage extérieur minimum nécessaire à la bonne circulation des personnes. L'éclairage intérieur des bureaux et locaux d'activités sera asservi à la présence de sorte qu'ils soient éteints durant la nuit.</p> <p>Les sources lumineuses pouvant impacter les immeubles sont celles de l'éclairage public.</p>
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun rejet ne sera effectué directement au milieu naturel. Les bâtiments seront raccordés au réseau d'eaux pluviales de la ville de Meudon. Le rejet des eaux pluviales fera l'objet d'une limitation du débit de fuite.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production de déchets non dangereux en phase d'exploitation correspond classiquement à celle de logements, de commerces et de bureaux. Les eaux usées seront collectées et renvoyées vers le réseau collectif existant pour être traitées. Les déchets seront régulièrement collectés via les filières existantes sur le territoire de Meudon (déchets ménagers et déchets issus du tri sélectif).
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Avant: l'unité foncière ne comprend aucun bâtiment recensé ou protégé au titre du patrimoine bâti, mais un immeuble de logements vétuste, l'usine ayant été démolie. Le travail des architectes dans le respect des règles d'urbanisme garantit une bonne intégration du projet dans le patrimoine architectural de la ville.</p> <p>Après: par ailleurs le projet, s'il est situé dans le champ de visibilité du monument historique, devra nécessairement faire l'objet d'un accord de l'Architecte des Bâtiments de France.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est en partie situé sur les terrains d'une ancienne usine dont l'activité a cessé le 31/12/1997 et qui a été démolie en 2011. Le projet s'insère dans le cadre de l'opération de requalification - aménagement d'une partie du quartier de Meudon-sur-Seine. Le plan d'occupation des sols de Meudon avait été modifié le 16 janvier 2006 pour la création d'un secteur à plan masse (UPM7) pour ce projet.</p> <p>Le projet s'inscrit dans une démarche de renouvellement urbain en concertation avec l'aménageur et la ville. Il va créer de la mixité fonctionnelle (logements, équipements publics, bureaux, commerces) et apporter ainsi d'avantage d'activités et proposer des équipements dans ce quartier de la ville.</p>

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'opération Meudon-Gaupillat s'inscrit dans le cadre de l'aménagement - requalification du quartier de Meudon-sur-Seine situé entre la route de Vaugirard, la rue de Vaugirard, la route des Gardes et la ruelle aux Bœufs. Son objectif est de requalifier cette partie du quartier de Meudon-sur-Seine au moyen d'une recomposition urbaine. Le programme prévoit la réalisation des équipements publics suivants : un complexe sport loisirs, un club senior, des locaux associatifs, la maison des Bords de Seine, un parking public de 60 places. L'opération d'aménagement prévoit la réalisation d'espaces publics d'infrastructures : voies et sentes piétonnes (3000 m<sup>2</sup> environ), réseaux divers et accessoires, éclairage public, mobilier urbain, jardin public sur dalle (1000 m<sup>2</sup> minimum), espaces verts et espaces libres.

Afin de répondre aux objectifs de requalification, l'opération d'aménagement prévoit la construction d'un programme privé de constructions ainsi que d'espaces libres sur les terrains concernés par l'opération. L'opération d'aménagement prévoit également la construction de logements incluant une crèche parentale.

Dans cet ensemble, sont intégrés une résidence sociale pour personnes handicapées mentales, gérée par une association meudonnaise locale (APEI), ainsi qu'un immeuble de logements sociaux.

L'opération d'aménagement prévoit également la réalisation de locaux d'activités économiques (activités, bureaux) et commerciales.

Cette opération fait suite à une étude de requalification urbaine réalisée par la Ville en 2004 et 2005 sur une partie de Meudon-sur-Seine, qui a permis de définir un projet d'aménagement après une large concertation engagée auprès des habitants, commerçants, entreprises et associations concernés. Ce projet a également nécessité l'évolution des règles d'urbanisme et ainsi fait l'objet d'une modification du Plan d'Occupation des Sols, approuvée le 16 janvier 2006. A la suite d'une procédure de mise en concurrence, la conception de l'aménagement a été confiée à la SEMADS par délibération du Conseil Municipal du 6 décembre 2007. Cette opération a fait l'objet d'une étude d'impact en 2009, commandée par la mairie de Meudon.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, nous pouvons estimer que le projet ne nécessite pas la réalisation préalable d'une étude d'impact. De plus, il aura de multiples effets bénéfiques sur l'environnement du quartier.

Le terrain d'assiette du projet ainsi que ses environs immédiats sont déjà urbanisés et ceinturés par des voies de circulation. Les bâtiments à construire et l'aménagement global du site répondent au projet urbain de l'Aménageur et de la Ville, leur impact sur l'environnement immédiat (trafic routier, flux de personnes...) sera limité. Un jardin public sera également intégré à notre projet. Le projet s'inscrit sur des terrains occupés anciennement par une usine (démolie en 2011) et actuellement par une tour de 9 étages qui sera préalablement démolie avant démarrage des travaux. Le projet va créer de la mixité fonctionnelle (logements, équipements publics, bureaux, commerces) et apporter ainsi d'avantage d'activités et proposer des équipements dans ce quartier de la ville.

Les terrains, objets du présent projet, seront dépollués, avant le démarrage des travaux. A l'issue des travaux de dépollution, les terrains seront compatibles à l'usage auquel ils sont destinés (logements, bureaux,...).

En outre, il sera apporté un grand soin à la phase d'exécution comme d'exploitation des bâtiments :

- le label "chantier vert" est visé afin de limiter les impacts du chantier sur son environnement (bruit, déchets,...);
- pour la phase d'exploitation, les certifications HQE tertiaire et logement BBC Effinergie garantissent une qualité environnementale et une performance énergétique des bâtiments.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Cartographie du classement sonore des infrastructures de transport sur la commune de Meudon
Annexe 7 : Localisation du patrimoine naturel
Annexe 8 : Identification des enveloppes d'alerte potentiellement humides
Annexe 9 : Cartographies des Hauts-de-Seine extraites du DDRM 92 (risques de mouvements de terrains, aléa retrait-gonflement des sols argileux, risque inondation par débordement de la Seine, risques liés au TMD par route, risques industriels et risques liés au TMD par canalisation)

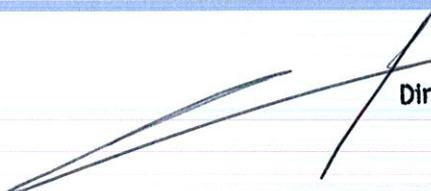
## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

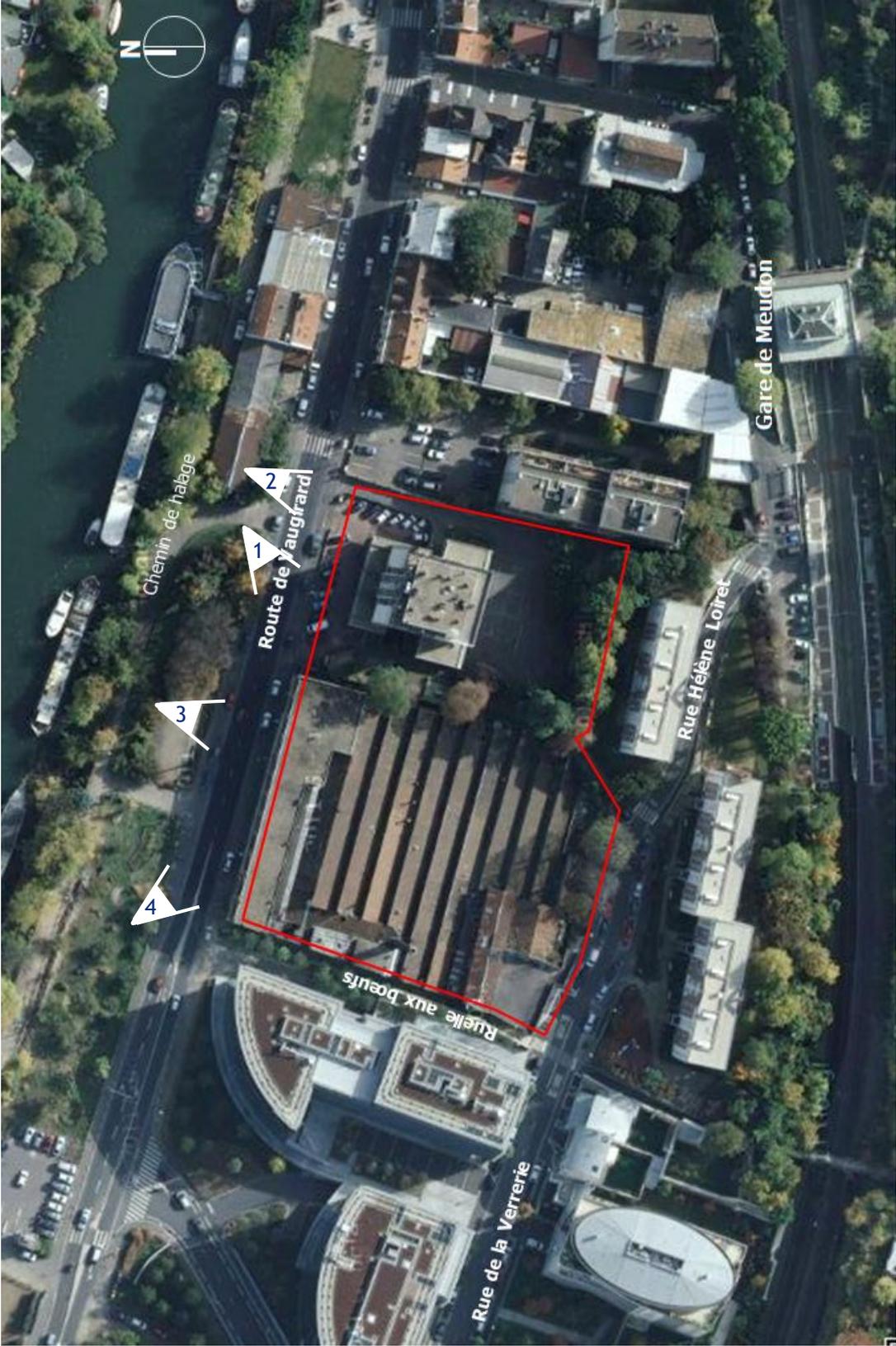
Fait à VELIZY-VILLACOUBLAY

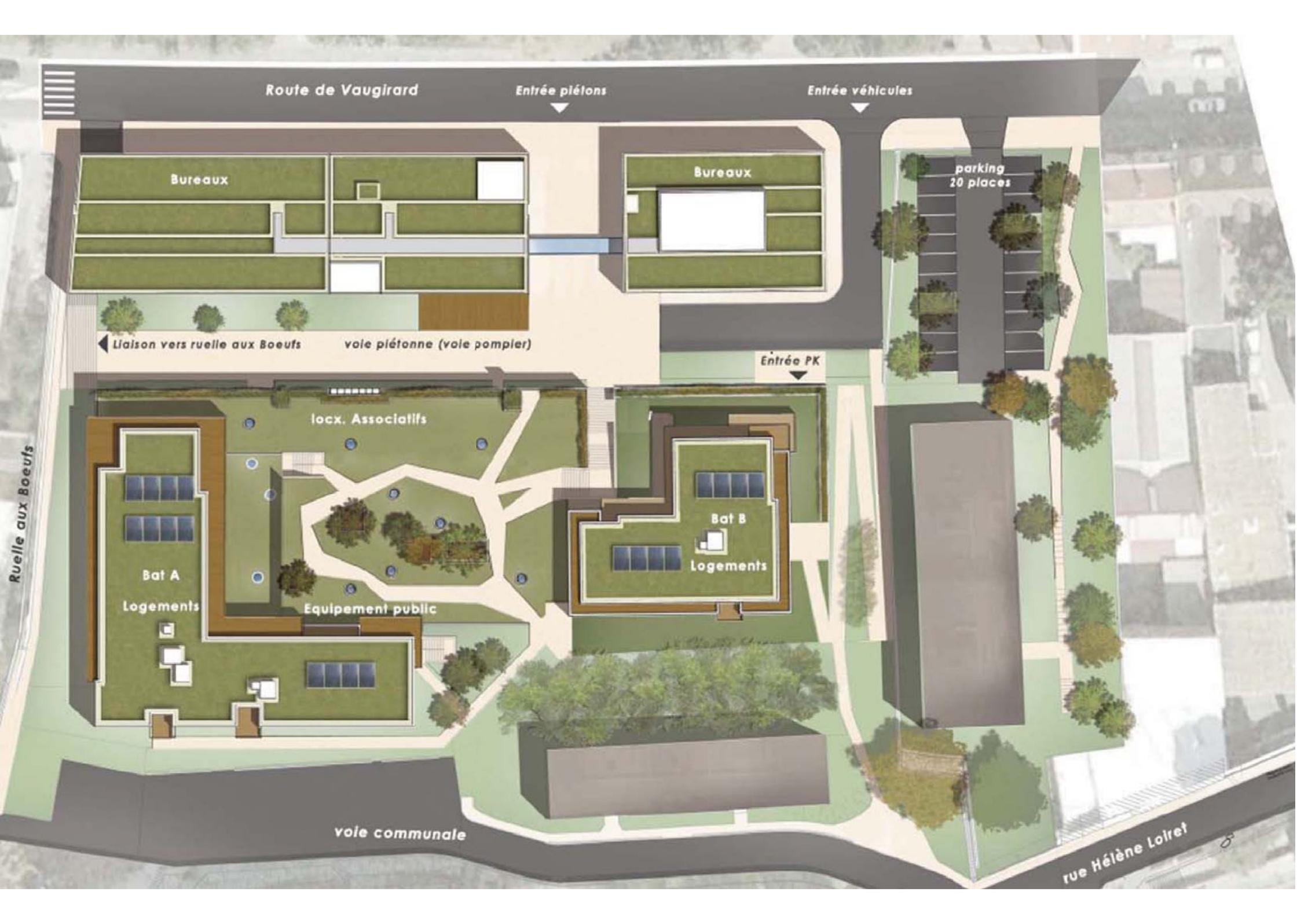
le, 15 novembre 2012

Signature

  
**BOUYGUES IMMOBILIER**  
 Direction Régionale IDF Logement Ouest et Paris  
 Vélizy Espace - Immeuble Le Guynemer  
 13 avenue Morane Saulnier  
 78457 Vélizy-Villacoublay CEDEX  
 Tél. 01 34 63 02 80 - Fax : 01 34 63 02 81  
 N° Siret : 562 091 546 00712

PLAN DES PRISES DE VUES





Route de Vauglard

Entrée piétons

Entrée véhicules

Bureaux

Bureaux

parking  
20 places

← Liaison vers ruelle aux Boeufs

voie piétonne (voie pompier)

Entrée PK

lock. Associatifs

Bat A

Logements

Equipement public

Bat B

Logements

voie communale

rue Hélène Loiret

Ruelle aux Boeufs



Localisation du projet

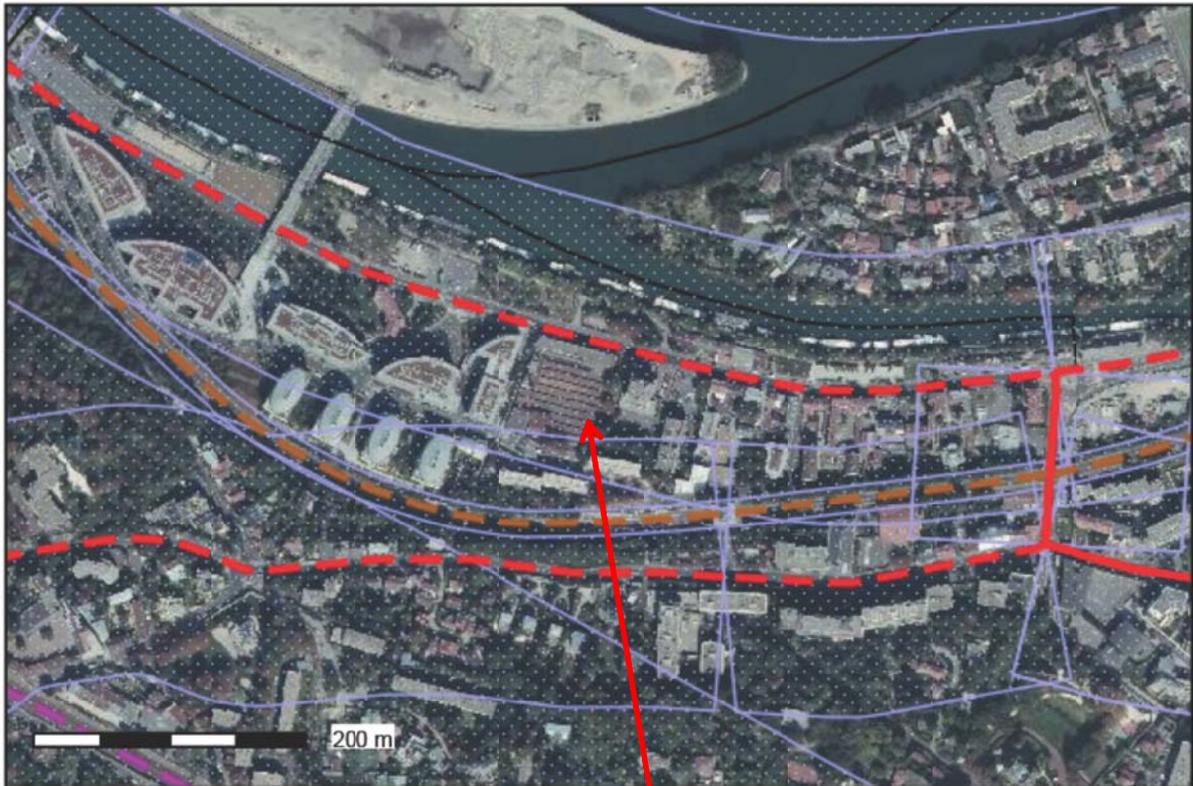
P

Parking

*Annexe 5 : Plan des abords du projet sur fond de photographie aérienne*

*Echelle approximative 1 / 2 400*

## Annexe 6 : Classement sonore des infrastructures de transport sur la commune de MEUDON



Carte publiée par l'application CARTELIE  
© Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement  
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ETER)

Conception : DRIEA IF  
Date d'impression : 08-11-2012

Situation du projet : les terrains sont situés en totalité dans la bande de 100 m de autour de la RD 7 – route de Vaugirard et en partie dans la bande de 100 m autour de la RD 181 – route des Gardes

